

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 juin 2017



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. ROZOY

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - Mme FERRIERE - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

**Membres excusés** : Mme MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. DESEILLE (pouvoir MME TROUWBORST) - Mme TENENBAUM (pouvoir MME KOENDERS) - M. MARTIN (pouvoir MME JUBAN) - M. DECOMBARD (pouvoir M. ROZOY) - Mme HILY (pouvoir MME HERVIEU) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - Mme VANDRIESSE (pouvoir MME HELIE) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BICHOT)

**Membres absents** : M. HOUPERT - M. CAVIN

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### **Concours d'idées pour la mise en lumière de la rue de la Liberté : approbation de la convention à intervenir avec EDF**

Madame Juban, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Ce Concours d'idées a été lancé le 17 février dernier. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du programme d'actions 2016-2020 engagé par la Ville de Dijon et Dijon Métropole en synergie avec les dynamiques des acteurs socio-économiques locaux et les enjeux d'un cœur urbain du XXIème siècle inscrit depuis juillet 2015, avec les Climats de Bourgogne, au patrimoine mondial de l'Humanité.

Cette reconnaissance internationale par l'UNESCO de Dijon, Ville d'Art et d'Histoire depuis 2008, offre des opportunités renforcées en termes de notoriété et de dynamique en lien étroit avec le classement en zone touristique internationale (ZTI) et la future Cité de la Gastronomie et du Vin.

Des réalisations concrètes témoignent d'ores et déjà de cet élan nouveau : l'engagement de la deuxième phase de la Métamorphose du Musée des Beaux Arts, les expositions « Musées en Liberté »

avec pour 2017 une thématique placée sous le signe de la gastronomie et du banquet, le Brunch des Halles de Dijon dont l'édition 2017 a d'ores et déjà débuté et toute l'effervescence autour du bien-vivre à la Dijonnaise et ses multiples bonnes adresses, l'implantation de nouvelles enseignes commerciales, une piétonnisation élargie pour une ville plus douce à vivre et à habiter.

D'autres actions sont en projet parmi lesquelles, la mise en lumière de la rue de la Liberté.

En écho à un certain nombre de réalisations qualitatives concernant l'espace public (l'Hôtel de Ville et sa place, Place Darcy et Porte Guillaume, les nouvelles illuminations des Fêtes de Noël) et des initiatives privées (le Grand Hôtel La Cloche tout récemment), la démarche retenue débute, à travers ce concours d'idées par un premier temps ouvert à la créativité et à l'innovation.

Les idées résultant de ce concours permettront à la Ville de Dijon dans un second temps, d'élaborer son plan Lumière à l'appui de commandes de prestations et de travaux objectivées.

A l'issue de la procédure de consultation qui s'est terminée le 17 avril avec une vingtaine de dossiers téléchargés, 9 propositions ont été sélectionnées par l'équipe-projet technique : ces idées diversifiées répondent aux attentes de ce Concours en termes d'innovations technologiques et environnementales, d'originalité et de propositions scénographiques pour la mise en valeur patrimoniale et artistique de cet axe emblématique de la Ville et du cœur de la Métropole.

Le Concours repose sur cinq prix récompensés par des primes : un Grand Prix du Concours d'idées donnant lieu à une prime de 9 600 euros ; un Prix de l'Innovation technologique, un Prix de l'Innovation environnementale, un Prix de la Mise en valeur artistique et patrimoniale et un Prix Coup de Cœur du Grand Public qui se verront attribuer chacun une prime de 4 800 euros.

Conformément aux dispositions du cahier des clauses particulières valant règlement du Concours d'idées, les quatre prix - Grand Prix du Concours d'idées, Prix de l'Innovation technologique, Prix de l'Innovation environnementale, Prix de la Mise en valeur artistique et patrimoniale – seront décernés par un Jury. Ce Jury est composé d'élus de la Ville de Dijon et de la Région Bourgogne-Franche Comté ; de représentants des partenaires EDF et Caisse des Dépôts, de représentants des acteurs institutionnels et économiques des sphères universitaire, culturelle et patrimoniale, associative, commerciale.

Le Prix Coup de Cœur du Grand Public sera attribué, dans le cadre d'une démarche participative portée par la Ville de Dijon, à l'issue d'un vote numérique.

La Ville de Dijon s'est engagée dans cette démarche novatrice en partenariat avec EDF Bourgogne Franche-Comté dans le cadre des dispositions de l'accord-cadre signé en octobre 2015 « pour une ville et une métropole attractives, intelligentes, solidaires et durables ».

Ce partenariat avec EDF, tel que précisé dans la convention annexée au présent rapport, se traduit par un appui technique à la conception du Concours et à sa promotion notamment auprès des professionnels. Il repose également sur un concours financier d'un montant de 9.600 € qui sera versé à la Ville de Dijon au titre de sa participation au financement des primes destinées aux lauréats des prix. Par ailleurs, EDF a pris l'initiative de mettre à disposition des lots, pour une valeur totale de 8 406,43 € prise en charge sur son budget propre, destinés à être offerts notamment aux 60 gagnants du jeu associé au vote numérique du Prix Coup de Cœur du Grand Public.

Il est précisé par ailleurs que la Caisse des Dépôts et Consignations Bourgogne-Franche Comté a souhaité également s'associer à cette démarche dans la continuité de son partenariat avec la Ville de Dijon au titre de la rénovation du Musée des Beaux Arts.

Au vu de ces éléments, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver la convention à intervenir avec EDF, telle qu'annexée à la présente délibération, liée au Concours d'idées pour la mise en lumière de la rue de la Liberté et m'autoriser à y apporter le cas échéant des modifications ne remettant pas en cause son économie générale ;

2 - autoriser l'encaissement du concours financier d'EDF à hauteur de 9 600 € ;

3 - m'autoriser à solliciter d'autres partenaires dont notamment la Caisse des Dépôts et Consignations qui a manifesté sa volonté de s'associer à cette action et autoriser l'encaissement des participations financières correspondantes ;

4 - autoriser l'attribution des primes aux lauréats des prix liés à ce Concours d'idées selon les dispositions ci-avant décrites ;

5 - m'autoriser à signer ladite convention ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**